ANNEXE .TRUST - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .TRUST

version n° 1.0 du 3 mars 2021

En complément des Conditions Générales d'enregistrement de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .TRUST supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de Notre site internet. Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les Conditions Générales d'enregistrement de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Article .TRUST.1. Organisation du nommage

.TRUST est une extension générique.

Les différents intervenants dans l'organisation du nommage pour le .TRUST sont :

- Autorité de tutelle :
  ICANN : http://www.icann.org
- Registre :
  Uniregistry : https://uniregistry.com
- Registrar :
  Gandi : http://gandi.net

Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .TRUST.2. Politiques d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .TRUST Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .TRUST, définies par l'ICANN et Uniregistry, consultables aux adresses suivantes :

- Politiques du Registre
  https://uniregistry.link/registry-policies/?file=1449
- Politiques de l'ICANN :
  http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm

Ces documents, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .TRUST. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .TRUST est disponible à l'adresse suivante:
http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/trust

Article .TRUST.3. Phases d'ouverture

L'ouverture des noms de domaine en .TRUST se déroulera en plusieurs phases : Sunrise et ouverture générale.

La période de 24 mars 2021 se déroulera du au 21 avril 2021. L'ouverture générale est prévue pour le 21 avril 2021.

Les enregistrements pendant les sept (7) premiers jours de l'ouverture générale, soit du 21 avril 2021 au 28 avril 2021 seront soumis à des frais supplémentaires dégressifs dans le temps (période dite « Early Access »).

Ces dates ne sont en aucun cas définitives et sont sujettes à modification par le Registre.

Les pré-enregistrements sont cependant possibles chez Gandi : les commandes peuvent être formulées, mais ne seront transmises au Registre qu'à l'ouverture de la période concernée.

Article .TRUST.4. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :
http://www.gandi.net/domain/trust/info

Les .TRUST sont ouverts à tous.

Article .SUNRISE.5. Sunrise

5.1 Règles d'éligibilité

Seuls les propriétaires d'une marque enregistrée auprès du mécanisme de protection des droits de marques « TMCH » (Trademark Clearinghouse) mis en place par l'ICANN sont éligibles à effectuer une demande en période de Sunrise.

En tant qu'agent de marque auprès de TMCH, Gandi peut Vous proposer de procéder à l'enregistrement de Vos marques auprès de TMCH (service réservé à Nos clients Corporate, veuillez contacter Notre équipe Corporate).

Les conditions d'éligibilité à l'enregistrement d'une marque auprès de TMCH et les règles applicables sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.trademark-clearinghouse.com/downloads

Une fois Votre marque validée, TMCH génère un ou plusieurs noms (« labels ») correspondant strictement à l'identique à Votre marque.

Lors de la soumission de Votre marque auprès de TMCH, Vous pouvez notamment choisir de bénéficier du service de Sunrise, sous réserve de la validation de Votre marque par TMCH. Le service de Sunrise inclut :

- la génération d'un fichier « SMD » (Signed Mark Data) attestant de la validation de Votre marque et Vous permettant de procéder à des demandes d'enregistrement en période de Sunrise d'un ou plusieurs noms de domaine correspondant strictement à l'identique au(x) « label(s) » générés, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité et règles établies par le Registre concerné,
- l'envoi de notifications (NORNs) Vous informant qu'un nom de domaine correspondant au nom de Votre marque a été enregistré par un tiers durant une période de Sunrise.

Lors de Votre demande sur Notre interface, il Vous faudra uploader Votre fichier « SMD » qui sera soumis à vérification.

5.2 Règles d'attribution

Les noms de domaines seront attribués selon la règle du premier arrivé, premier servi.

Lorsqu'un nom de domaine Vous est attribué en période de Sunrise, les tiers propriétaires d'une marque identique enregistrée auprès de TMCH sont notifiés de Votre enregistrement.

5.3 Règlement des litiges

Tout litige relatif à la validation de Votre marque auprès de TMCH doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par TMCH :
http://www.trademark-clearinghouse.com/dispute

Tout litige portant sur l'allocation d'un nom de domaine en période de Sunrise doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par le Registre, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve :
https://uniregistry.link/registry-policies/?file=1447

5.4 Conditions de remboursement

En tout état de cause Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement si Votre demande est rejetée (critères d'éligibilité non réunis, fichier « SMD » invalide ou révoqué ...) ou si le nom de domaine ne Vous est pas attribué (si un tiers a contesté avec succès l'enregistrement du domaine...).

Article .TRUST.6. EAP

Pendant la période Early Access (EAP), correspondant aux 7 premiers jours de l'ouverture générale, toute personne peut enregistrer un nom de domaine à un tarif plus élevé. Le tarif d'enregistrement pendant cette période est dégressif dans le temps tel qu'indiqué sur Notre interface.

Article .TRUST.7. Termes réservés

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement, notamment :
http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/trust
(specification 5. schedule of reserved names)

Article .TRUST.8. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 an pour les demandes effectuées en période de Sunrise et d'EAP et de 1 à 10 ans pour les demandes effectuées pour l'ouverture générale. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué avant la date d'Expiration.

Article .TRUST.9. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur :
https://www.gandi.net/domain/price/detail/trust

Article .TRUST.10. Données personnelles

Vous consentez à la collecte, l'utilisation, la copie, la distribution, la publication, notamment dans la base de données Whois publique du Registre si applicable, la modification et à tout autre traitement de Vos données personnelles par le Registre, son opérateur technique et leurs mandataires et agents ayant pour finalité la fourniture des services de Registre tels que définis dans le contrat entre le Registre et l'ICANN et conformément à la politique de traitement des données personnelles du Registre.

Article .TRUST.11. Règlement des litiges

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .TRUST, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges : http://www.icann.org/udrp
- Explications sur l'UDRP : http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm
- Principes Directeurs UDRP : http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm
- Règles d'application : http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm
- Organismes régulateurs : http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante :
http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs

Article .TRUST.12. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

Article .TRUST.13. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .TRUST.14. Processus de destruction

À expiration, Nous suspendons le nom de domaine pour une durée de 45 jours, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du nom de domaine, selon les conditions décrites sur Notre site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le nom de domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le nom de domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .TRUST.15. Obligations du titulaire

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut suspendre et/ou détruire Votre nom de domaine.

Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Vous Vous engagez à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité le Registre et ses sous-traitants ainsi que leurs directeurs, administrateurs, employés, agents et affiliés contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts, dépenses y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats, découlant ou en relation avec l'enregistrement de Votre nom de domaine. Cette obligation d'indemnisation perdure après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit.

Article .TRUST.16. Droits du registre

Vous reconnaissez et acceptez que le Registre se réserve le droit de refuser, annuler ou transférer tout enregistrement ou transaction, ou placer tout nom de domaine en statut de blocage (« hold »), suspension (« hold ») ou tout autre statuts similaire, si il le juge

nécessaire, à sa seule et entière discrétion :

- afin d'appliquer les règles et politiques du Registre et/ou de l'ICANN en vigueur ainsi que leurs amendements ultérieurs ;
- dont les informations ne sont pas fiables, exactes et à jour ou n'ont pas été mises à jour ou corrigées conformément aux règles et politiques du Registre et de l'ICANN ;
- en raison de la violation du présent contrat ou des règles établies par le Registre ou l'ICANN ;
- afin de protéger l'intégrité et la stabilité du Registre ou du système des noms de domaine ;
- en application des lois et règlements en vigueur, d'une demande d'une autorité compétente, ou en application d'une décision d'une autorité judiciaire ou administrative compétente ou d'une instance de résolution alternative des litiges telle qu'établie par le Registre et l'ICANN pour l'arbitrage et la médiation des différends ;
- afin d'établir, revendiquer ou défendre les droits du Registre ou d'un tiers, ou d'éviter toute responsabilité civile ou pénale, réelle ou potentielle du Registre, ses sociétés affilées, filiales, cocontractants, administrateurs, directeurs, représentants, employés ou actionnaires, ou résultant de dommages causés à ces personnes ;
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faites par le Registre et/ou tout Registrar ;
- conformément aux conditions générales et contrats du Registre.

Le Registre est également autorisé à placer Votre nom de domaine en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire si Votre nom de domaine fait l'objet d'un litige pendant.

-fin de l'annexe .TRUST-